



*Saint-Simon-
de-Rimouski*

Rapport du maire sur la situation financière 2019

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1^{ER} juin 2020, je fais rapport aux citoyens de Saint-Simon-de-Rimouski des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Mallette (s.e.n.c.r.l.). Mallette a audité les états financiers pour l'exercice 2019 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

ETATS FINANCIERS 2019

REVENUS :	BUDGET 2019	RÉALISATIONS 2019
Taxes	\$ 801 890	\$ 818 253
Compensations tenant lieu de taxes	\$ 8 269	\$ 7 698
Transferts	\$ 470 817	\$ 505 847
Services rendus	\$ 9 200	\$ 33 394
Imposition des droits	\$ 20 000	\$ 19 430
Autres revenus d'intérêts	\$ 8 000	\$ 9 108
Autres revenus	\$ 43 212	\$ 105 040
Total des revenus :	\$ 1 361 388	\$ 1 498 770
DEPENSES :		
Administration	\$ 249 526	\$ 309 180
Sécurité publique	\$ 185 581	\$ 226 269
Transport	\$ 283 228	\$ 357 479
Hygiène du milieu	\$ 127 258	\$ 279 484
Aménagement , urbanisme	\$ 71 116	\$ 91 641
Loisirs et culture	\$ 64 676	\$ 87 245
Frais de financement	\$ 79 303	\$ 74 854
Amortissement des immobilisations		\$ 318 248
Total des dépenses de fonctionnement:	\$ 1 060 688	\$ 1 744 400
Affectations :	\$ 300 700	\$ (300 340)
Surplus (déficit) :	\$ -	\$ 54 710

Tel que requis par la loi, voici les faits saillants du rapport financier ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$, passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Selon le rapport du vérificateur, les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019 nous révèlent un excédent accumulé de 255 687 \$ dont un excédent de fonctionnement non affecté de 155 687 \$ et un excédent de fonctionnement de 100 000 \$ affecté pour le budget 2020.

En vertu de l'article 11 de la «Loi sur le traitement des élus municipaux », la rémunération et l'allocation que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité doit être mentionnée dans le présent rapport.

Pour l'année 2019 :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	4 080 \$	2 040 \$
Conseil	2 040\$	1 020 \$

Des projets d'investissement totalisant un montant 366 145 \$ ont été réalisés en 2019, dont notamment :

- Pavage Rang 1: 173 962 \$
- Pavage et réfection Route de la Grève : 97 402 \$
- Ponceau Rang 2 Est : 10 003 \$
- Ponceau Rang 1 : 4 326 \$
- Borne sèche – Premier rang : 16 192 \$
- Réaménagement du bureau : 3 348 \$
- Site internet : 4 065 \$
- Serveur informatique et logiciel: 5 641 \$
- Bunker pompier : 2 271 \$
- Système de télécommunication : 4 005\$
- Entrée électrique (sécurité civile) : 6 719 \$
- Plan de mesure d'urgence : 2 460 \$
- Équipements sportifs (Centre communautaire) : 5 343\$
- Patinoire : 28 343 \$
- Peinture et rénovation Centre Ernest Lepage : 2 065 \$

En conclusion, je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles de la Municipalité, dont l'implication est essentiel dans le développement de notre collectivité. Notre administration continuera de canaliser les ressources afin de soutenir et de faire progresser l'épanouissement de la Municipalité.

Richard Caron,
Maire